

Circuit du Camp de Giblou au départ de Fourmies



Visorando



Trace n° 1546584

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Variante courte à suivre en période de chasse (calendrier disponible en mairie ou sur le site internet de l'ONF).

Ce parcours fait découvrir une grande partie de la Forêt Domaniale de Fourmies.

Durée	2h 50	Difficulté	Facile
Distance	9,30 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	51 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	52 m	Commune	Fourmies (59610)
Point haut	251 m	Région	Avesnois
Point bas	204 m		



Description

Stationnez sur le parking des Étangs des Moines, entre le 3^{ème} Étang des Moines et l'Étang de la Petite Chapelle.

(D/A) Empruntez le sentier le long du 3^{ème} étang (côté opposé au restaurant).

Gagnez le 2^{ème} étang, laissez 3 sentiers sur votre droite et prenez celui complètement à gauche. Passez entre le 2^{ème} et le 3^{ème} étang.

(1) Montez en face (le chemin tourne vers la droite). Au bout du sentier, effectuez un crochet droite et gauche pour reprendre un sentier en direction des Jumeaux, deux chênes jumeaux nés vers 1785, hauts d'environ 30m et d'une circonférence de 5,70m.

Après les Jumeaux, au croisement avec la route, prenez à droite en direction du 1^{er} étang, laissez le 1^{er} sentier à gauche et prenez le second.

(2) Dans le virage, empruntez une passerelle sur votre droite puis aboutissez à gauche à la Chapelle Notre-Dame des Bois et continuer tout droit.

(3) Arrivé à la Route Forestière du Trou Colette, continuez tout droit : vous avez 2 sentiers parallèles que vous pouvez emprunter indifféremment.

(4) Quittez la forêt par une petite ruelle qui aboutit en face d'une chapelle. Suivez alors à gauche la Rue du Camp de Giblou. Laissez un chemin à droite et les 2 suivants à gauche.

(5) Empruntez à droite la Rue de Trélon D963, traversez la voie ferrée puis engagez-vous sur la 2^{ème} à gauche, Rue de Saint-Laurent, qui serpente au travers du bocage. Laissez le chemin de gauche, puis celui de droite et prenez au carrefour en Y la route de gauche, toujours Rue de Saint-Laurent. Passez un premier carrefour puis, au croisement suivant, prenez à gauche, traversez la voie ferrée et poursuivez tout droit jusqu'à la D963

(6) Coupez à nouveau la D963 et empruntez la première à droite, la Route Forestière des Étangs des Moines. Montez la deuxième laie à droite.

(7) Au bout, prenez à gauche et descendez tout droit progressivement en suivant le balisage du PR®, balisé en Jaune, et du chemin de Grande Randonnée de Pays Avesnois-Thiérache, balisé en Jaune et Rouge.

(8) À l'intersection de plusieurs chemins forestiers, prenez celui le plus à gauche, et empruntez le 1^{er} chemin à droite. Passez ensuite 5 intersections de chemins forestiers.

(9) À la 6^{ème} intersection, prenez à gauche, et ensuite la 1^{ère} route forestière à gauche. Au croisement suivant, prenez la 2^{ème} à gauche et rapidement la 1^{ère} à droite. Vous arrivez sur la Route Forestière des Étangs des Moines. Prenez à droite puis la 1^{ère} à

Points de passages

- D/A Parking Étangs des Moines**
| N 50.007017° / E 4.062247° - alt. 212 m - km 0
- 1 Chemin à droite - Les Jumeaux**
| N 50.005252° / E 4.06666° - alt. 214 m - km 0.51
- 2 Passerelle à droite - Chapelle Notre-Dame des Bois (Fourmies)**
| N 50.001678° / E 4.070961° - alt. 224 m - km 1.42
- 3 Route Forestière Trou Colette**
| N 49.999662° / E 4.076898° - alt. 238 m - km 1.92
- 4 Sortie de la forêt**
| N 49.995998° / E 4.086575° - alt. 246 m - km 2.73
- 5 Rue de Trélon à droite**
| N 50.000466° / E 4.095539° - alt. 242 m - km 3.6
- 6 Traversée la D963**
| N 50.004812° / E 4.095174° - alt. 239 m - km 5.63
- 7 GRP Avesnois- Thiérache à gauche**
| N 50.008645° / E 4.085932° - alt. 245 m - km 6.84
- 8 Chemin forestier à gauche**
| N 50.010344° / E 4.07409° - alt. 226 m - km 7.75
- 9 6^{ème} intersection à gauche**
| N 50.0105° / E 4.068374° - alt. 226 m - km 8.43
- D/A Parking Étangs des Moines**
| N 50.007045° / E 4.062226° - alt. 211 m - km 9.3

droite et enfin à gauche pour rejoindre le parking des Étangs des Moines (D/A).

Informations pratiques

Prudence en traversant la RD963.

En période de pluie le port de chaussures étanches est nécessaire.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Suivez le balisage Jaune

Variante courte à suivre en période de chasse (calendrier disponible en mairie ou sur le site internet de l'ONF).

A proximité

[Musée du textile et de la vie sociale de Fourmies](#)

[Les étangs des moines](#)

[Théâtre Jean Ferrat de Fourmies](#)

[Atelier Musée du verre de Trélon](#)

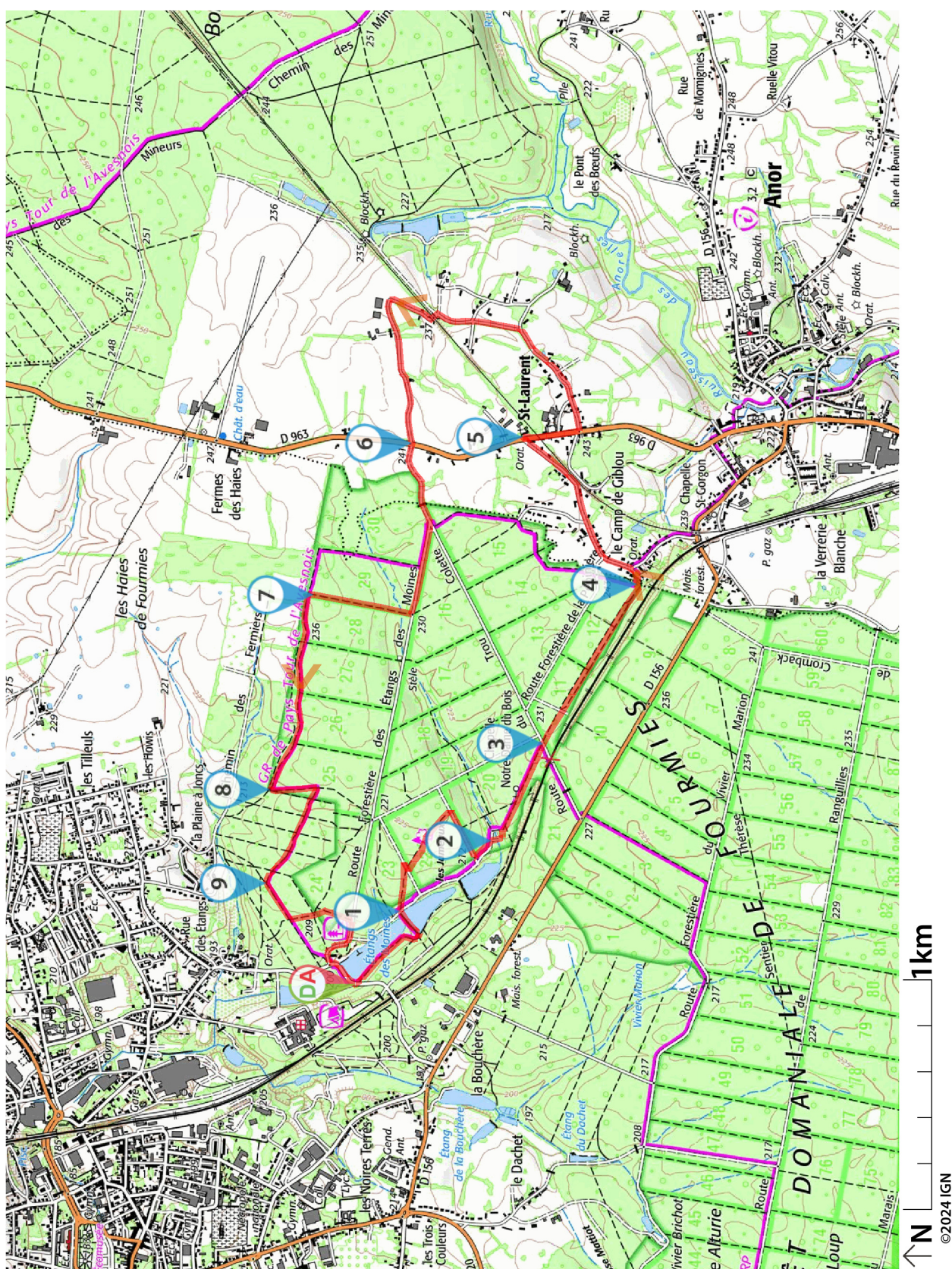
[Château de Trélon](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-du-camp-de-giblou-au-depart-de-f-2/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.